



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AQUITAINE-LIMOUS
IN-POITOU-CHAREN
TES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R75-2016-063

PUBLIÉ LE 16 SEPTEMBRE 2016

Sommaire

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE LIMOUSIN

POITOU-CHARENTES

- R75-2016-09-14-003 - Arrêté du 14 septembre 2016 modifiant l'arrêté du 13 juillet 2016 fixant la composition de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (5 pages) Page 4
- R75-2016-09-14-005 - Arrêté du 14 septembre 2016 modifiant l'arrêté du 13 juillet 2016 fixant la composition de la commission spécialisée d'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (6 pages) Page 10
- R75-2016-09-14-004 - Arrêté du 14 septembre 2016 modifiant l'arrêté du 13 juillet 2016 fixant la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (3 pages) Page 17
- R75-2016-09-14-002 - Arrêté du 14 septembre 2016 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2016 fixant la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (9 pages) Page 21

ARS

- R75-2016-09-01-017 - Arrêté fixant le calendrier prévisionnel d'appel à projet médico-social relevant de la compétence conjointe de l'Agence régionale de santé Aquitaine Limousin Poitou Charentes et du conseil départemental des Landes (2 pages) Page 31

ARS AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

- R75-2016-09-02-002 - Arrêté portant modification d'autorisation de regroupement de laboratoires de biologie médicale en un laboratoire multi sites dénommé BIOPYRENEES (4 pages) Page 34
- R75-2016-09-08-004 - Arrêté portant modification des biologistes exerçant dans le laboratoire multi sites dénommé BIO LAB 33 (5 pages) Page 39

DIRECCTE ALPC

- R75-2016-09-13-003 - arrêté modificatif n° 1 de l'arrêté R75-2016-09-02-001 désignation défenseurs syndicaux ALPC (3 pages) Page 45
- R75-2016-09-12-001 - Décision n° 2016-007 T subdélégation signature contestations inscription listes électorales OS entreprises moins 11 salariés (2 pages) Page 49

DRAAF

- R75-2016-09-13-002 - Arrêté portant institution d'une régie de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et la nomination du régisseur de recettes (2 pages) Page 52

SGAR ALPC

- R75-2016-09-15-001 - Arrêté du 15 septembre 2016 relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de certains vins blancs de Dordogne et du Lot-et-Garonne de la récolte 2016 (5 pages) Page 55

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE
LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

R75-2016-09-14-003

Arrêté du 14 septembre 2016 modifiant l'arrêté du 13
juillet 2016 fixant la composition de la commission
spécialisée de prévention de la conférence régionale de la
santé et de l'autonomie d'Aquitaine Limousin
Poitou-Charentes

**Arrêté du 14 septembre 2016 modifiant
l'arrêté du 13 juillet 2016 fixant la
composition de la commission spécialisée
de prévention de la conférence régionale
de la santé
et de l'autonomie d'Aquitaine Limousin
Poitou-Charentes**

Le directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L1432-4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 portant adaptation des agences régionales de santé (ARS) et des unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, modifié par le décret n°2010-938 du 24 août 2010 et par le décret du 30 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 fixant la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes modifié ;

Vu les décisions de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, le 11 juillet 2016 ;

arrête

Article 1er : la composition de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes est modifiée comme suit :

1° Collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence

- **un conseiller régional :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Françoise JEANSON	Natalie FRANCO	Christophe CATHUS

- **deux présidents de conseil départemental :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président du conseil départemental de la Gironde ou son représentant : Emmanuelle AJON	Marie-Claude AGULLANA	Marie-Jeanne FARCY
Le président du conseil départemental de la Vienne ou son représentant : Anne-Florence BOURAT	Rose-Marie BERTAUD	Valérie DAUGE

- **un représentant des groupements de communes** : la désignation du représentant des communautés de communes sera faite après la désignation des représentants par l'assemblée des communautés de France.
- **un représentant des communes** :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Nicolas BRUGERE	Alban LACAZE	Désignation en cours

2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

- **quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1** :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Serge ROBERT	Hubert DE LA ROCQUE	Alexandre RICCO
Jean-Claude ARNAL	Dominique DOLLET	Jean-Claude ARTUS
Monique LABUSSIÈRE	Frans HOEFSLOOT	Emile MALY
Quentin JACOUX	Sandrine DAVID	Anthony BROUARD

- **un représentant des associations de retraités et personnes âgées** :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
René DE NADAI	Martine MARTY	Jean-Claude BATS

- **un représentant des associations des personnes handicapées** :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Thierry PERRIGAUD	Laurent MATHIEU	Désignation en cours

3° Collège des représentants des conférences de territoire mentionnées à l'article 1434-17

- **un représentant des conférences de territoire** :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Claudine GUERIN	Renée LAURIBE	Vincent SEGUINOT

4° Collège des représentants des partenaires sociaux

- **un représentant des organisations syndicales de salariés** :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Christian PELOUX	Elisabeth FREBY	Désignation en cours

- **un représentant des organisations syndicales d'employeurs** : désignation en cours

- **un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-Luc DELABANT	Dany GUERIN	Désignation en cours

- **un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Patrick VASSEUR	Bernard GOUPY	Christophe HERVY

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

- **un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Véronique LATOUR	Arnaud WIEHN	Marie-Thérèse BAUDET

- **un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ou de la structure équivalente, au titre de l'assurance vieillesse :**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Jacques FEUILLERAT	Pierrick CHAUSSEE	Sylvie BERARDI

- **un représentant des caisses d'allocations familiales :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Séverine HAJJI	Jean-Jacques RONZIE	Désignation en cours

- **un représentant de la mutualité française :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yves QUENTIN	Bernard BERTIN	Françoise BEYSSEN

6° Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

- **un représentant des services de santé scolaire et universitaire :**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Corine HERON-ROUGIER	Patricia TISSIER-FIZAZI	Maryse LACOMBE

- **un représentant des services de santé au travail :**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Florent VAUBOURDOLLE	Dominique DERENCOURT	Martine MAGNE

- **un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Isabelle BERTRAND-SALLES	Yasmine SALORT	Désignation en cours

- **un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Jean-Louis REYNAL	Désignation en cours	Désignation en cours

- **un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-François NYS	Julien GIRAUD	Désignation en cours

- **un représentant des associations de protection de l'environnement :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Michel LEVASSEUR	Gustave TALBOT	Yvan TRICART

7° Collège des offreurs des services de santé

- **un représentant mentionné au a, b, c ou d du collège des offreurs des services de santé :**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Danièle BOURLOT	Vincent BISQUEY	Marie-José ROUSSEAU

- **un représentant mentionné au e ou f du collège des offreurs des services de santé :**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Régine BENTEJAC	François LOISEAU	Maurice BORDE

- **deux membres des unions régionales des professionnels de santé :**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Jean DESMAISON	Diane RAVIGNON	Hélène VILLEMUR
François MARTIAL	Sylvie ZAMANSKI	Sylvie SEGAS LAFITTE

Article 2 : Le remplacement des membres de la conférence s'effectue pour le mandat restant à courir, d'une durée de quatre ans à compter de l'arrêté initial du 1^{er} juillet 2016.

Article 3 : Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence et au sein des formations :

- le Préfet de région ou son représentant,
- le président du conseil économique et social régional ou son représentant,
- les chefs de service de l'Etat en région ou leurs représentants,
- le Directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,
- Noël LAVILLENIE, représentant des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ou son représentant,
- Alain DUC, président de l'ARAMSA ou son représentant,
- le président de la caisse de base du régime social des indépendants ou son représentant.

Article 4 : Jean-Louis REYNAL est élu président de la commission spécialisée de prévention. A ce titre, il est membre de droit de la commission permanente.

Article 5 : Jean-François NYS est élu vice-président de la commission spécialisée de prévention.

Article 6 : Les recours contre le présent arrêté sont présentés devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

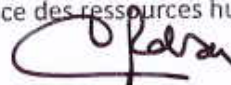
Article 7 : Le directeur du pilotage, de la stratégie et des parcours de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 14 septembre 2016

Le Directeur général
de l'agence régionale de santé
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

Pour le Directeur général de l'ARS,
par délégation,

La Secrétaire générale,
Directrice des ressources humaines,


Fabienne Rabau

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE
LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

R75-2016-09-14-005

Arrêté du 14 septembre 2016 modifiant l'arrêté du 13 juillet 2016 fixant la composition de la commission spécialisée d'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine
Limousin Poitou-Charentes

**Arrêté du 14 septembre 2016 modifiant
l'arrêté du 13 juillet 2016 fixant la
composition de la commission spécialisée
d'organisation des soins de la conférence
régionale de la santé
et de l'autonomie d'Aquitaine Limousin
Poitou-Charentes**

Le directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L1432-4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 portant adaptation des agences régionales de santé (ARS) et des unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, modifié par le décret n°2010-938 du 24 août 2010 et par le décret du 30 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 fixant la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes modifié ;

Vu les décisions de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, le 11 juillet 2016 ;

arrête

Article 1^{er} : la composition de la commission spécialisée d'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes est modifiée comme suit :

1° Collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence

▪ **un conseiller régional :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
François VINCENT	Eric CORREIA	Laurent LENOIR

▪ **un président de conseil départemental :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président du conseil départemental de la Haute Vienne ou son représentant : Monique PLAZZI	Gulzen YILDIRIM	Désignation en cours

- **un représentant des groupements de communes** : la désignation du représentant des communautés de communes sera faite après la désignation des représentants par l'assemblée des communautés de France.
- **un représentant des communes** :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Nicolas BRUGERE	Alban LACAZE	Désignation en cours

2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

- **deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1** :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Ginette POUPARD	Françoise TISSOT	Bernadette FREYSSIGNAC
Jean-Claude ARNAL	Dominique DOLLET	Jean-Claude ARTUS

- **un représentant des associations de retraités et personnes âgées** :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Marie-Josette METROT	Gisèle XAVIER	Jean-Luc RONDEAU

- **un représentant des associations des personnes handicapées** :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Francis PAPATANASIOS	Lise FOREST PASCAL	Désignation en cours

3° Collège des représentants des conférences de territoire mentionnées à l'article 1434-17

- **un représentant des conférences de territoire** :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Gérard CLEDIERE	Joël MALGOUYARD	Michel JACQUET

4° Collège des représentants des partenaires sociaux

- **trois représentants des organisations syndicales de salariés** :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Brigitte LAVIGNE	Florence DEBUT-BELLOT	Robert TESSIER
Nathalie TESTE	Maryse MONTANGON	Patrick GAUDIN
Jean-Philippe BOYE	Michel DONNETTE	Jean-François SURBIER

- **un représentant des organisations syndicales d'employeurs** : désignation en cours
- **un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales** :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-Luc DELABANT	Dany GUERIN	Désignation en cours

- un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Patrick VASSEUR	Bernard GOUPY	Christophe HERVY

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

- un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ou de la structure équivalente, au titre de l'assurance vieillesse :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Guy CHARRE	Martine FRANCOIS	Vahé-François BOYADJIAN

- un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yves QUENTIN	Bernard BERTIN	Françoise BEYSSEN

6° Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

- un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Sylvie FAUGERAS	Désignation en cours	Désignation en cours

- un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-François NYS	Julien GIRAUD	Désignation en cours

7° Collège des offreurs des services de santé

- cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Yannick MONSEAU	Jean-Marc EVEN	Christophe SABOT
Danièle BOURLOT	Vincent BISQUEY	Marie-José ROUSSEAU
Philippe MORLAT	Alain VERGNENEGRE	Bertrand DEBAENE
Jean-François LEFEBVRE	Chantal LACHENAYE LLANAS	Sévérine MASSON
Hervé LEON	Jean-François VINET	Jean-Luc DAVIGO

- **deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Marie-France GAUCHER	Christophe REGNIEZ	Evelyne JOANNES
Olivier JOURDAIN	Michel KASSAB	Jacques VAQUIER

- **deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Jean-Nicolas FICHET	Joël BLANC	Laurent FERON
Sylvie BOUVERET	Michel BUGEON	Frédéric LOUIS

- **un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yannick GARCIA	Michel BEY	Claude BARBARAY

- **un représentant des centres de santé, des maisons de santé et des pôles de santé :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Nousone NAMMATHAO	Pascal CHAUVET	Antoine PRIOUX

- **un représentant des réseaux de santé :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Claire MORIN-PORCHET	Nathalie DANJOU	Cyril CHEVALIER

- **un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Claude BERRARD	Désignation en cours	Désignation en cours

- **un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Remy LOYANT	Tarak MOKNI	Eric TENTILLIER

- **un représentant des transporteurs sanitaires :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Pierre LASCAUD	Sébastien PINAUD	<i>Désignation en cours</i>

- **un représentant des Services Départementaux d'Incendie et de Secours :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-Paul DECELLIERES	<i>Désignation en cours</i>	<i>Désignation en cours</i>

- **un représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Francis PRADEAU	Grégoire LAMBERT DE CURSAY	Louise GOUYET

- **quatre membres des unions régionales des professionnels de santé :**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Françoise DESCLAUX	Anahita KOWSAR	Nathalie DELPHIN
Mickael MULON	Jean CATALIFAUD	Jean-Louis RABEJAC
Philippe ARRAMON TUCCO	Didier SIMON	Désignation en cours
Jean-Charles BOURRAS	Bernard LEBRUN	Martine LAPLACE

- **un représentant de l'ordre des médecins :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Larvi OUALI	Frédéric LAURENTJOYE (33)	Michel BARRIS

- **un représentant des internes en médecine :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Désignation en cours	Désignation en cours	Désignation en cours

Article 2 : siègent également deux représentants issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux qui seront désignés lors de la première réunion de la commission.

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Régine BENTEJAC	François LOISEAU	Maurice BORDE
Rodolphe KARAM	Annie DENIER	Djibril KOUDOUGOU

Article 3 : Le remplacement des membres de la conférence s'effectue pour le mandat restant à courir, d'une durée de quatre ans à compter de l'arrêté initial du 1^{er} juillet 2016.

Article 4 : Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence et au sein des formations :

- le Préfet de région ou son représentant,
- le président du conseil économique et social régional ou son représentant,
- les chefs de service de l'Etat en région ou leurs représentants,
- le Directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,
- Noël LAVILLENIE, représentant des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ou son représentant,
- Alain DUC, président de l'ARAMSA ou son représentant,
- le président de la caisse de base du régime social des indépendants ou son représentant.

Article 5 : Les recours contre le présent arrêté sont présentés devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

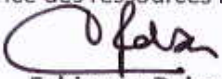
Article 6 : Le directeur du pilotage, de la stratégie et des parcours de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 14 septembre 2016

Le Directeur général
de l'agence régionale de santé
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

Pour le Directeur général de l'ARS,
par délégation,

La Secrétaire générale,
Directrice des ressources humaines,


Fabienne Rabau

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE
LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

R75-2016-09-14-004

Arrêté du 14 septembre 2016 modifiant l'arrêté du 13 juillet 2016 fixant la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

**Arrêté du 14 septembre 2016 modifiant
l'arrêté du 13 juillet 2016 fixant la
composition de
la commission spécialisée
dans le domaine des droits des usagers
du système de santé
de la conférence régionale de la santé
et de l'autonomie d'Aquitaine Limousin
Poitou-Charentes**

Le directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L1432-4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 portant adaptation des agences régionales de santé (ARS) et des unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, modifié par le décret n°2010-938 du 24 août 2010 et par le décret du 30 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 fixant la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes modifié ;

Vu les décisions de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, le 11 juillet 2016 ;

arrête

Article 1er : la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes est modifiée comme suit :

1° Collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence : un représentant

Désignation en cours.

2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux

- **deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Patrick CHARPENTIER	Bruno MAYNARD	Françoise COULAUD
Olivier MONTEIL	Fiammetta BASUYAU	Josette AYMARD

- deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Gilles BRUNET	Reine PAPILLON	Anne-Marie BARRAUD
René DE NADAI	Martine MARTY	Jean-Claude BATS

- deux représentants des associations des personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Diane COMPAIN	Marie-Claude LECLERC	Désignation en cours
Thierry PERRIGAUD	Laurent MATHIEU	Désignation en cours

3° Collège des représentants des conférences de territoire mentionnées à l'article 1434-17

- un représentant des conférences de territoire :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Claudine GUERIN	Renée LAURIBE	Vincent SEGUINOT

4° Collège des représentants des partenaires sociaux

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Nathalie TESTE	Maryse MONTANGON	Patrick GAUDIN

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Emmanuelle FOURNEYRON	Bertrand FAURE	Jean-Michel DELILE

6° Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé : 10 membres (20 suppléants)

- un représentant des services de santé scolaire et universitaire

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Sandra ORAZIO	Brigitte AUDOUX	Elisabeth DEVAINE

7° Collège des offreurs des services de santé

- un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Larvi OUALI	Frédéric LAURENTJOYE	Michel BARRIS

Article 2 : Le remplacement des membres de la conférence s'effectue pour le mandat restant à courir, d'une durée de quatre ans à compter de l'arrêté initial du 1^{er} juillet 2016.

Article 3 : Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence et au sein des formations :

- le Préfet de région ou son représentant,
- le président du conseil économique et social régional ou son représentant,
- les chefs de service de l'Etat en région ou leurs représentants,
- le Directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,
- Noël LAVILLENIE, représentant des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ou son représentant,
- Alain DUC, président de l'ARAMSA ou son représentant,
- le président de la caisse de base du régime social des indépendants ou son représentant.

Article 4 : Patrick CHARPENTIER est élu président de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé. A ce titre, il est membre de droit de la commission permanente.

Article 5 : Olivier MONTEIL est élu vice-président de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé.

Article 6 : Les recours contre le présent arrêté sont présentés devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

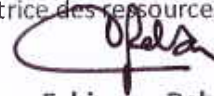
Article 7 : Le directeur du pilotage, de la stratégie et des parcours de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 14 septembre 2016

Le Directeur général
de l'agence régionale de santé
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

Pour le Directeur général de l'ARS,
par délégation,

La Secrétaire générale,
Directrice des ressources humaines,



Fabienne Rabau

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'AQUITAINE
LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

R75-2016-09-14-002

Arrêté du 14 septembre 2016 modifiant l'arrêté du 8 juillet
2016 fixant la composition de la conférence régionale de la
santé et de l'autonomie d'Aquitaine Limousin
Poitou-Charentes

**Arrêté du 14 septembre 2016 modifiant
l'arrêté du 8 juillet 2016 fixant la
composition de la conférence régionale de
la santé et de l'autonomie d'Aquitaine
Limousin Poitou-Charentes**

DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L1432-4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 portant adaptation des agences régionales de santé (ARS) et des unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, modifié par le décret n°2010-938 du 24 août 2010 et par le décret du 30 décembre 2015 ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Michel LAFORCADE aux fonctions de directeur général de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Sur proposition des autorités et institutions concernées ;

arrête

Article 1er : la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes est modifiée comme suit :

1° Collège des représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence : 21 membres titulaires (42 membres suppléants)

a) 3 représentants du conseil régional

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Françoise JEANSON	Natalie FRANCO	Christophe CATHUS
François VINCENT	Eric CORREIA	Laurent LENOIR
Françoise MESNARD	Benoît TIRANT	Reine-Marie WASZAK

b) Pour chacun des départements

○ **le conseil départemental de la Charente :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Isabelle LAGARDE	Brigitte FOURE	Christine LABROUSSE

○ **le conseil départemental de la Charente-Maritime :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Jean- Claude BEAULIEU	Corinne GREGOIRE	Marie-Christine BUREAU

○ **le conseil départemental de la Corrèze :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Sandrine MAURIN	Francis COLASSON	désignation en cours

○ **le conseil départemental de la Creuse :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : <i>Désignation en cours</i>	Marie-Christine BUNLON	Franck FOULON

○ **le conseil départemental de la Dordogne :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Jean-Paul LOTTERIE	Nicole GERVAISE	Christian TEILLAC

○ **le conseil départemental de la Gironde :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Emmanuelle AJON	Marie-Claude AGULLANA	Marie-Jeanne FARCY

○ **le conseil départemental des Landes :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Monique LUBIN	Catherine DELMON	Magali VALIORGUE

○ **le conseil départemental du Lot-et-Garonne :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Caroline HAURE-TROCHON	Joël HOCQUELET	Sophie BORDERIE

- **le conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Monsieur Jean LACOSTE	Josy <i>POUEYTO</i>	Anne-Marie <i>BRUTHE</i>

- **le conseil départemental des Deux-Sèvres :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Béatrice LARGEAU	Marie-Pierre <i>MISSIOUX</i>	René <i>BAURUEL</i>

- **le conseil départemental de la Vienne :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Anne-Florence BOURAT	Rose-Marie <i>BERTAUD</i>	Valérie <i>DAUGE</i>

- **le conseil départemental de la Haute-Vienne :**

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Le président ou son représentant : Monique PLAZZI	Gulzen <i>YILDIRIM</i>	<i>Désignation en cours</i>

c) 3 représentants des groupements de communes

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Désignation en cours	<i>Désignation en cours</i>	<i>Désignation en cours</i>
Désignation en cours	<i>Désignation en cours</i>	<i>Désignation en cours</i>
Désignation en cours	<i>Désignation en cours</i>	<i>Désignation en cours</i>

d) 3 représentants des communes

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Nicolas BRUGERE	Alban LACAZE	<i>Désignation en cours</i>
Sabine DELORD	<i>Désignation en cours</i>	<i>Désignation en cours</i>
Régine FAGET-LAPRIE	Bernard CHATEAUGIRON	<i>Désignation en cours</i>

2° Collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux : 19 membres titulaires (38 suppléants)

a) 9 représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de la santé publique :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Ginette <i>POUPARD</i>	Françoise <i>TISSOT</i>	Bernadette <i>FREYSSIGNAC</i>
Patrick <i>CHARPENTIER</i>	Bruno <i>MAYNARD</i>	Françoise <i>COULAUD</i>
Serge <i>ROBERT</i>	Hubert <i>DE LA ROCQUE</i>	Alexandre <i>RICCO</i>
Jean-Claude <i>ARNAL</i>	Dominique <i>DOLLET</i>	Jean-Claude <i>ARTUS</i>
Jean <i>RENAUD</i>	Patrick <i>DAUGA</i>	Robert <i>COSTANZO</i>
Olivier <i>MONTEIL</i>	Fiammetta <i>BASUYAU</i>	Josette <i>AYMARD</i>
Monique <i>LABUSSIÈRE</i>	Frans <i>HOEFSLOOT</i>	Emile <i>MALY</i>
Quentin <i>JACOUX</i>	Sandrine <i>DAVID</i>	Anthony <i>BROUARD</i>
Michelle <i>JAMBOU</i>	Michelle <i>FRAY - ROQUEJOFFRE</i>	Didier <i>LAPEGUE</i>

b) 5 représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Marie-Josette METROT	Gisèle XAVIER	Jean-Luc RONDEAU
Gilles BRUNET	Reine PAPILLON	Anne-Marie BARRAUD
Josette AUGUIN	Gilles MARCHEGAY	René RIVES
René DE NADAI	Martine MARTY	Jean-Claude BATS
Yvon LE YONDRE	Danielle BOIZARD	Marie-France GLISIA

c) 5 représentants des associations de personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Diane COMPAIN	Marie-Claude LECLERC	<i>Désignation en cours</i>
Thierry PERRIGAUD	Laurent MATHIEU	<i>Désignation en cours</i>
Francis PAPATANASIOS	Lise FOREST PASCAL	<i>Désignation en cours</i>
Geneviève MACE	<i>Désignation en cours</i>	<i>Désignation en cours</i>
Chantal VACHERON	<i>Désignation en cours</i>	<i>Désignation en cours</i>

**3° Collège des représentants des conférences de territoire mentionnées à l'article 1434-17 :
5 membres titulaires (10 suppléants)**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Claudine GUERIN	Renée LAURIBE	Vincent SEGUINOT
Thierry BOSCARIOL	Georges QUEFFELEC	Jean-Louis MARIE
Jean-Marie BAUDOIN	<i>Désignation en cours</i>	<i>Désignation en cours</i>
Jean-Pierre CAZENAVE	<i>Désignation en cours</i>	<i>Désignation en cours</i>
Gérard CLEDIERE	Joël MALGOUYARD	Michel JACQUET

4° Collège des représentants des partenaires sociaux : 10 membres titulaires (20 suppléants)

a) 5 représentants des organisations syndicales de salariés représentatives :

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Brigitte LAVIGNE	Florence DEBUT-BELLOT	Robert TESSIER
Nathalie TESTE	Maryse MONTANGON	Patrick GAUDIN
Jean-Philippe BOYE	Michel DONNETTE	Jean-François SURBIER
Alain PETIT	Sylvie BRUNO	Jean-Michel GRIGNARD
Christian PELOUX	Elisabeth FREBY	<i>Désignation en cours</i>

b) 3 représentants des organisations syndicales professionnelles d'employeurs représentatives

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Pierre GUICHARD	Bruno ALFANDARI	Isabelle BIELLI-NADEAU
Jean-François LANDRON	Marc ROUHIER	<i>Désignation en cours</i>
Benoît TABASTE	Aline TISSERAND	<i>Désignation en cours</i>

c) 1 représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-Luc DELABANT	Dany GUERIN	Désignation en cours

d) 1 représentant des organisations syndicales représentatives des exploitations agricoles

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Patrick VASSEUR	Bernard GOUPY	Christophe HERVY

5° Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale : 6 membres titulaires (12 suppléants)

a) 2 représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Véronique LATOUR	Arnaud WIEHN	Marie-Thérèse BAUDET
Emmanuelle FOURNEYRON	Bertrand FAURE	Jean-Michel DELILE

b) 2 représentants de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) au titre de l'assurance vieillesse et de la branche accidents du travail-maladies professionnelles mentionnée à l'article R221-9 du code de la sécurité sociale

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Jacques FEUILLERAT	Pierrick CHAUSSEE	Sylvie BERARDI
Guy CHARRE	Martine FRANCOIS	Vahé-François BOYADJIAN

c) 1 représentant des Caisses d'Allocations Familiales

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Séverine HAJJI	Jean-Jacques RONZIE	Désignation en cours

d) 1 représentant de la mutualité française

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yves QUENTIN	Bernard BERTIN	Françoise BEYSSEN

6° Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé : 10 membres (20 suppléants)

a) 2 représentants des services de santé scolaire et universitaire

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Corine HERON-ROUGIER	Patricia TISSIER-FIZAZI	Maryse LACOMBE
Sandra ORAZIO	Brigitte AUDOUX	Elisabeth DEVAINE

b) 2 représentants des services de santé au travail

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Florent VAUBOURDOLLE	Dominique DERENANCOURT	Martine MAGNE
Alain IGORRA	Catherine GIMENEZ	Michel XARDEL

c) 2 représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Isabelle BERTRAND-SALLES	Yasmine SALORT	Désignation en cours
Françoise NORMANDIN	Isabelle SINEY BRETON	Désignation en cours

d) 2 représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Sylvie FAUGERAS	Désignation en cours	Désignation en cours
Jean-Louis REYNAL	Désignation en cours	Désignation en cours

e) 1 représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-François NYS	Julien GIRAUD	Désignation en cours

f) 1 représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Michel LEVASSEUR	Gustave TALBOT	Yvan TRICART

7° Collège des offreurs des services de santé : 34 membres (68 suppléants)**a) 5 représentants des établissements publics de santé**

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Yannick MONSEAU	Jean-Marc EVEN	Christophe SABOT
Danièle BOURLOT	Vincent BISQUEY	Marie-José ROUSSEAU
Philippe MORLAT	Alain VERGNENEGRE	Bertrand DEBAENE
Jean-François LEFEBVRE	Chantal LACHENAYE LLANAS	Séverine MASSON
Hervé LEON	Jean-François VINET	Jean-Luc DAVIGO

b) 2 représentants des établissements privés de santé à but lucratif

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Marie-France GAUCHER	Christophe REGNIEZ	Evelyne JOANNES
Olivier JOURDAIN	Michel KASSAB	Jacques VAQUIER

c) 2 représentants des établissements privés de santé à but non lucratif

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Jean-Nicolas FICHET	Joël BLANC	Laurent FERON
Sylvie BOUVERET	Michel BUGEON	Frédéric LOUIS

d) 1 représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Yannick GARCIA	Michel BEY	Claude BARBARAY

e) 4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Alain JOUCLARD	Bernard TREMAUD	Jean-Pierre ROUGERIE
Régine BENTEJAC	François LOISEAU	Maurice BORDE
Laurent PETIT	Eddie BALAGI	Jean-Denis SAVE
Joël ARNAUD	Eric CHEVROLET	Vincent MARTINEZ

f) 4 représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Rodolphe KARAM	Annie DENIER	Djibril KOUDOUGOU
Aurély BOUGNOTEAU DUSSARTRE	Nathalie BARRIER	Jonathan DE BELMONT
Véronique DEMAISON	Céline BIGEAU	Désignation en cours
Thomas VIVEZ	Jocelyne NOGUERO	Désignation en cours

g) 1 représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Catherine ABELOOS	Claire ROBERT-HAURY	Marion LEGOUPIL

h) 1 représentant des centres de santé, maisons de santé et pôles de santé

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Nousone NAMMATHAO	Pascal CHAUVET	Antoine PRIoux

i) 1 représentant des réseaux de santé

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Claire MORIN-PORCHET	Nathalie DANJOU	Cyril CHEVALIER

j) 1 représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Claude BERRARD	Désignation en cours	Désignation en cours

k) 1 médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Remy LOYANT	Tarak MOKNI	Eric TENTILLIER

l) 1 représentant des transporteurs sanitaires

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Pierre LASCAUD	Sébastien PINAUD	Désignation en cours

m) 1 représentant des Services Départementaux d'Incendie et de Secours

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Jean-Paul DECELLIERES	Désignation en cours	Désignation en cours

n) 1 représentant des organisations syndicales représentatives de médecins des établissements publics de santé

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Francis PRADEAU	Grégoire LAMBERT DE CURSAY	Louise GOUYET

o) Six membres des unions régionales des professionnels de santé (URPS)

Titulaires	Suppléants	Suppléants
Jean DESMAISON	Diane RAVIGNON	Hélène VILLEMUR
Françoise DESCLAUX	Anahita KOWSAR	Nathalie DELPHIN
François MARTIAL	Sylvie ZAMANSKI	Sylvie SEGAS LAFITTE
Mickael MULON	Jean CATALIFAUD	Jean-Louis RABEJAC
Philippe ARRAGON TUCCO	Didier SIMON	Désignation en cours
Jean-Charles BOURRAS	Bernard LEBRUN	Martine LAPLACE

p) 1 représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Larvi OUALI	Frédéric LAURENTJOYE (33)	Michel BARRIS

q) 1 représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire de la région

Titulaire	Suppléant	Suppléant
Désignation en cours	Désignation en cours	Désignation en cours

8° Collège des personnalités qualifiées : 2 membres titulaires

Bertrand GARROS
Nathalie MARTIN-PAPINEAU

Article 2 : Le remplacement des membres de la conférence s'effectue pour le mandat restant à courir, d'une durée de quatre ans à compter de l'arrêté initial du 1^{er} juillet 2016.

Article 3 : Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence et au sein des formations :

- le Préfet de région ou son représentant,
- le président du conseil économique et social régional ou son représentant,
- les chefs de service de l'Etat en région ou leurs représentants,
- le Directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,
- Noël LAVILLENIE, représentant des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ou son représentant,
- Alain DUC, président de l'ARAMSA ou son représentant,
- le président de la caisse de base du régime social des indépendants ou son représentant.

Article 4 : Les recours contre le présent arrêté sont présentés devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

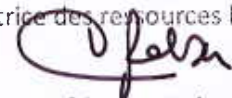
Article 5 : Le directeur du pilotage, de la stratégie et des parcours de l'agence régionale de santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 14 septembre 2016

Le Directeur général
de l'agence régionale de santé
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,

Pour le Directeur général de l'ARS,
par délégation,

La Secrétaire générale,
Directrice des ressources humaines,



Fabienne Rabau

ARS

R75-2016-09-01-017

Arrêté fixant le calendrier prévisionnel d'appel à projet
médico-social relevant de la compétence conjointe de
l'Agence régionale de santé Aquitaine Limousin Poitou
Charentes et du conseil départemental des Landes



**Le Président du Conseil Départemental
des Landes**



**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes**

**Arrêté du
fixant le calendrier prévisionnel d'appel à projet médico-social
relevant de la compétence conjointe
de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
et du Conseil Départemental des Landes**

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.312-1 et L.313-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment son article 124 ;

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine, en date du 23 janvier 2014, modifiant l'arrêté du 28 janvier 2013 portant adoption du Projet Régional de Santé d'Aquitaine ;

Vu le schéma gérontologique du département des Landes ;

Sur proposition du Directeur de l'Offre de Soins et de l'Autonomie et du Directeur de la Solidarité Départementale ;

A R R E T E N T :

Article 1^{er} : Pour l'année 2016, le calendrier prévisionnel de lancement de l'appel à projet médico-social pour la mise en œuvre du schéma régional d'organisation médico-sociale et du schéma gérontologique du département des Landes, est arrêté comme suit :

- en vue de la création d'une structure expérimentale et innovante en vue de l'accueil des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou apparentées sur le territoire des Landes,
- en vue de la création de places de SAMSAH s'adressant à des adultes porteurs d'un trouble du spectre de l'autisme.

Hôtel du département
Rue Victor Hugo
40000 MONT DE MARSAN
Standard : 05.58.05.40.40

103 bis, rue Belleville – CS 91704
33063 BORDEAUX Cedex
Standard : 05.57.01.44.00
www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et à celui des actes administratifs du département des Landes.

Il sera également consultable sur les sites internet des deux autorités, aux adresses suivantes : <http://www.ars.aquitaine-limousin-poitou-charentes.sante.fr> et <http://www.landes.fr>

Article 3 : Le calendrier d'appel à projet médico-social a une valeur indicative. Il peut être révisé en cours d'année.

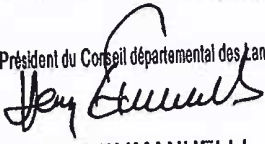
Article 4 : Les personnes morales gestionnaires des établissements et services médico-sociaux et des lieux de vie et d'accueil peuvent faire connaître leurs observations sur ce calendrier dans les deux mois de sa publication auprès des autorités compétentes, aux adresses suivantes :

- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes – Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie – 103 bis, rue Belleville – CS 91704 – 33063 BORDEAUX Cedex
- Monsieur le Président du Conseil Départemental des Landes – Direction de la Solidarité Départementale - Hôtel du Département – 23 rue Victor Hugo – 40025 MONT-de-MARSAN Cedex

Article 5 : Le Directeur de la Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le Directeur par intérim de la Délégation Départementale des Landes, le Directeur de la Solidarité Départementale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et au recueil des actes administratifs du département des Landes.

Fait à Bordeaux, le **1 SEP. 2016**

Le Président du Conseil Départemental,

Le Président du Conseil départemental des Landes

Henri EMMANUELLI

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,


Michel LAFORCADE

ARS AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

R75-2016-09-02-002

Arrêté portant modification d'autorisation de regroupement
de laboratoires de biologie médicale en un laboratoire
multi sites dénommé BIOPYRENEES

DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

POLE QUALITE SECURITE DES SOINS
ET DES ACCOMPAGNEMENTS

**Arrêté du 2 septembre 2016
portant modification d'autorisation de
regroupement de laboratoires de biologie
médicale en un laboratoire multi sites
dénommé BIOPYRENEES**

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes**

VU le livre II de la sixième partie du Code Santé Publique ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

VU la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

VU l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

VU la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en date du 1^{er} août 2016 portant délégation permanente de signature ;

VU l'arrêté en date du 4 mai 2014 modifié de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine concernant l'autorisation de regroupement de laboratoires de biologie médicale en un laboratoire multi sites dénommé BIOPYRENEES sis à PAU (64000) 3 & 5 rue Bayard ;

VU la demande en date du 10 août 2016 formulée par Maître André BONNET, avocat à Bayonne pour le compte de la SELARL BIOPYRENEES adressée à l'Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes – Direction de Santé Publique sollicitant la modification dudit arrêté concernant le rachat du laboratoire d'Analyses Médicales COUTURE-REUTIN sis à MORLAAS (64160), et informant que Mesdames COUTURE et REUTIN cessent leur activité à compter du 1^{er} septembre 2016, demande accompagnée d'une copie du bail professionnel liant la SELARL BIOPYRENEES au propriétaire des locaux, la Société dénommée BIO MORLAAS.

VU le courriel de BIOPYRENEES en date du 6 septembre 2016, informant que le docteur Olivier LACRAMPE travaille au sein du laboratoire BIOPYRENEES en tant que biologiste collaborateur salarié depuis le 17 mai 2016 et qu'il occupe les fonctions de biologiste responsable du laboratoire de Morlaas, place de la tour (64160 MORLAAS) ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 31 août 2016, l'arrêté du 28 septembre 1994 de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales portant autorisation de l'ouverture du laboratoire d'analyses de biologie médicale, sise à MORLAAS – place de la Tour est abrogé.

Article 2 : Sont retirés les numéros suivants, au répertoire FINESS :

- 64 000 62 50 (EJ)
- 64 000 62 76 (ET)

Article 3 : A compter du **1^{er} septembre 2016**, l'arrêté du 4 mai 2014 modifié de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine portant autorisation du laboratoire de biologie médicale multi sites dénommé BIOPYRENEES sis 3 et 5 rue Bayard à PAU (64000) est modifié comme suit :

Article 4 : Le laboratoire multi sites BIOPYRENEES dont le siège social est situé à PAU (64000) - 3 & 5 rue Bayard est composé de dix (10) sites ouverts au public dont les adresses et les numéros FINESS catégorie 611 sont les suivants :

TERRITOIRE DE SANTE BEARN ET SOULE :

- 1) ZAC Saint-Michel – 4 Allée de Sépé à ARUDY (64260)
Numéro FINESS 64 001 780 2
- 2) 13 avenue du Château d'Este à BILLERE (64140)
Numéro FINESS 64 001 739 8
- 3) le Clos Eugénie 4" - 3 avenue de Plaisance à LESCAR (64230)
Numéro FINESS 64 001 597 0
- 4) **Place de la Tour à MORLAAS (64160)**
Numéro FINESS 64 001 854 5
- 5) 1 avenue de Navarrenx à MOURENX (64150)
Numéro FINESS 64 001 563 2
- 6) 3 & 5 rue Bayard à PAU (64000) (établissement principal)
Numéro FINESS 64 001 560 8
- 7) 1 rue Devéria à PAU (64000)
Numéro FINESS 64 001 561 6
- 8) 6 bis boulevard de Hauterive à PAU (64000)
Numéro FINESS 64 001 562 4
- 9) 39 rue Gachet à PAU (64000)
Numéro FINESS 64 001 596 2
- 10) 40 boulevard Alsace-Lorraine à PAU (64000)
Numéro FINESS 64 001 595 4

Article 5 : Le laboratoire multi sites est exploité par la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée ou SELARL, dénommée BIOPYRENEES dont le siège social est fixé au 3 & 5 rue Bayard à PAU (64000) ;

Cette SELARL est inscrite au répertoire FINESS en catégorie 611 sous le numéro 64 001 559 0 en tant qu'entité juridique ;

Article 6 : Les biologistes exerçant au sein du laboratoire multi sites BIOPYRENEES et inscrits au Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) sont les suivants :

A - LES BIOLOGISTES MEDICAUX ASSOCIES PROFESSIONNELS :

- **M. Henri CHAUVEAU** biologiste coresponsable, cogérant, médecin biologiste, inscrit sous le numéro RPPS à l'Ordre Départemental des Médecins des Pyrénées Atlantiques sous le numéro RPPS 10002806213 ;
- **M. Frédéric Steven CENS**, biologiste coresponsable, cogérant, médecin biologiste, inscrit sous le numéro RPPS à l'Ordre Départemental des Médecins des Pyrénées Atlantiques sous le numéro RPPS 10002818887 ;
- **M. Jean-François COUTURE**, biologiste coresponsable, cogérant pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre National des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001572618 ;
- **M. Philippe DAJEANS** biologiste coresponsable, cogérant pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre National des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001572923 ;
- **M. Sylvain DALBOS**, biologiste coresponsable, cogérant, médecin biologiste, inscrit sous le numéro RPPS à l'Ordre Départemental des Médecins des Pyrénées Atlantiques sous le numéro RPPS 10003781464 ;
- **M. Philippe DOMERCQ**, biologiste coresponsable, cogérant médecin biologiste, coresponsable, inscrit à l'Ordre Départemental des Médecins des Pyrénées Atlantiques sous le numéro RPPS 10005159628 ;
- **Mme Dominique FARGHEON**, biologiste coresponsable, cogérante pharmacien biologiste inscrite à la Section G de l'Ordre National des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001574630 ;
- **M. Hervé GEMIN**, biologiste coresponsable, cogérant, pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre National des Pharmaciens sous le numéro RPPS 100011576361 ;
- **M. Henri GUERRIERO**, biologiste coresponsable, cogérant pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre National des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001573046 ;
- **M. Claude UTHURRIAGUE**, biologiste coresponsable, cogérant pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre National des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001569101 ;
- **Mme Catherine VIDOUSE**, biologiste coresponsable, cogérante pharmacien biologiste inscrite à la Section G de l'Ordre National des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001592301 ;

B - LES BIOLOGISTES MEDICAUX SALARIES :

- **M. André BLANC** biologiste médical, pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre National des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001568368 ;
- **M. Olivier LACRAMPE, médecin biologiste salarié, inscrit au conseil de l'ordre des Médecins des Pyrénées Atlantiques sous le numéro RPPS 10100698769 ;**
- **Mme Anne LEVRIER**, médecin en anatomo-cyto-pathologie inscrite à l'Ordre Départemental des Médecins des Pyrénées Atlantiques sous le numéro RPPS 10002802774 ;
- **Mme Anne ROUSSEAU-SCHLAIFER**, biologiste médicale, pharmacien biologiste inscrite à la Section G de l'Ordre National des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001586733 ;

Article 7 : Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière devront faire l'objet d'une déclaration auprès de la Direction de Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et feront l'objet d'une modification du présent arrêté. L'absence de déclaration est passible de la sanction administrative prévue à l'article L. 6241-1 du Code de la Santé Publique.

Article 8 : Un recours hiérarchique contre cet arrêté peut être formé dans les deux mois de sa notification, devant le Ministre des Affaires sociales et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un recours préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication du présent arrêté.

Article 9 : Cet arrêté sera notifié à :

- M. le Directeur Général de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM)
- M. le Président de la Section G de l'Ordre National des Pharmaciens,
- M. le Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins des Pyrénées Atlantiques
- M. le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Pyrénées Atlantiques
- M. UTHURRIAGUE, pharmacien biologiste coresponsable

Article 10 : La Directrice adjointe de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 2 septembre 2016

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine
Limousin Poitou-Charentes,

Pour le Directeur général de l'ARS,
par délégation,



Le Directeur de la santé publique,

Jean Jaouen

ARS AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

R75-2016-09-08-004

Arrêté portant modification des biologistes exerçant dans
le laboratoire multi sites dénommé BIO LAB 33

DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

POLE QUALITE SECURITE DES SOINS
ET DES ACCOMPAGNEMENTS

Arrêté du 8 septembre 2016

portant modification des biologistes exerçant dans le
laboratoire multi sites dénommé : **BIO LAB 33**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

- VU le livre II de la sixième partie du Code de Santé Publique ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;
- VU l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 modifié relatif aux dispositions transitoires et finales ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel LAFORCADE, en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;
- VU la décision du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes en date du 1^{er} août 2016 portant délégation permanente de signature ;
- VU l'arrêté en date du 16 août 2016 portant modification de l'arrêté en date du 6 octobre 2015 modifiant l'autorisation de regroupement de laboratoires de biologie médicale en un laboratoire multi sites dénommé : **BIO LAB 33**
- VU le courriel en date du 5 septembre 2016 concernant les situations de Monsieur Simon BENZIMRA, et de Madame Véronique MIOSSEC, pharmaciens biologistes ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 4 de l'arrêté du 16 août 2016 de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes portant modification de l'autorisation de regroupement de laboratoires de biologie médicale en un laboratoire multi sites dénommé BIO LAB 33 est modifié concernant les biologistes exerçant dans ce laboratoire de biologie médicale.

Article 2 : Le laboratoire multi sites BIO LAB 33 dont le siège social est implanté 106 avenue Montaigne à SAINT-MEDARD-EN-JALLES (33160) reste composé de quatorze (14) sites ouverts au public dont les adresses et les numéros FINESS sont les suivants :

TERRITOIRE DE SANTE DE LA GIRONDE :

- 1/ 4 avenue de la Libération – AMBARES (33440)
Numéro FINESS ET : 33 005 315 8
- 2/ 74-76 avenue René Cassagne - CENON (33150)
Numéro FINESS ET : 33 003 236 8
- 3/ 39 boulevard Victor Hugo - CREON (33670)
Numéro FINESS ET : 33 005 560 9
- 4/ 124 avenue du Médoc - Le Vigean - EYSINES (33320)
Numéro FINESS ET : 33 003 774 8
- 5/ 62 avenue Pasteur - FLOIRAC (33270)
Numéro FINESS ET : 33 003 778 9
- 6/ 87 avenue du Général de Gaulle - LA BREDE (33650)
Numéro FINESS ET : 33 003 571 8
- 7/ Park Agora bâtiment A 47 rue Lagrua – LA TESTE DE BUCH (33260)
Numéro FINESS ET : 33 005 103 8
- 8/ 1 A chemin de Bernichon Lieu-dit Lartigot - LATRESNE (33360)
Numéro FINESS ET : 33 003 260 8
- 9/ 12 avenue Pasteur - LE HAILLAN (33185)
Numéro FINESS ET : 33 003 279 8
- 10/ 47 cours du Maréchal Leclerc - LEOGNAN (33850)
Numéro FINESS ET : 33 003 575 9.
- 11/ Centre commercial Génicart - LORMONT (33310)
Numéro FINESS ET : 33 003 241 8
- 12/ 12 avenue Pierre et Marcelle Girard - MARTIGNAS SUR JALLES (33127)
Numéro FINESS ET : 33 005 822 3
- 13/ 4 rue du Pradina - PAUILLAC (33250)
Numéro FINESS ET : 33 004 867 9
- 14/ 106 avenue Montaigne à SAINT-MEDARD-EN-JALLES (33160)
Numéro FINESS ET : 33 003 231 9 (**établissement principal**)

Article 3 : Les biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire multi sites BIO LAB 33, inscrits au Répertoire Partagé des Professionnels de Santé sont les suivants :

A - LES BIOLOGISTES MÉDICAUX, ASSOCIÉS PROFESSIONNELS, MEMBRES DU DIRECTOIRE :

- **M. Philippe MARTIN**, biologiste coresponsable, Président de la SELAS, pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001550689 ;
- **M. Frédéric LAURENT**, biologiste coresponsable, Directeur Général de la SELAS, pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001586568 ;
- **M. Jean ESCOUBAS**, biologiste médical, pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 1000154999 ;

B - LES BIOLOGISTES MÉDICAUX, ASSOCIÉS PROFESSIONNELS :

- **M. Jean-Michel BATS**, biologiste médical, pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001550341 ;
- **Mme Michèle BEAU-GRAVIER**, biologiste médicale, pharmacien biologiste inscrite à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001549756 ;
- **Mme Stéphanie BOURDILLEAU**, biologiste médicale, pharmacien biologiste inscrite à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10004152517 ;
- **Mme Isabelle DUPUY**, biologiste médicale, médecin qualifié en biologie inscrite à l'Ordre des Médecins de la Gironde sous le numéro RPPS 10003848370 ;
- **M. Bernard EESTERMANS**, biologiste médical, pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001550085 ;
- **Mme Florence FEBRER**, biologiste médicale, médecin biologiste inscrite à l'Ordre des Médecins de la Gironde sous le numéro RPPS 10003848792 ;
- **M. Vincent FOUGERE**, biologiste médical, pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001541118 ;
- **Mme Françoise GAILLARD-KRESSMANN**, biologiste médicale, pharmacien biologiste inscrite à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001549517 ;
- **M. Pascal HESTIN**, biologiste médical, pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001558138 ;
- **M. Géry LEFRANCOIS**, biologiste médical, pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001551083 ;
- **M. Guillaume MARCEL**, biologiste médical, pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10100170199 ;
- **M. Pierre MARCEL**, biologiste médical, pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001549384 ;
- **M. Antoine MARTENOT**, biologiste médical, pharmacien biologiste inscrit à la section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10100753275 ;

- **M. André MAZZINI**, biologiste médical, médecin biologiste inscrit à l'Ordre des Médecins de la Gironde sous le numéro RPPS 10003848743 ;
- **Mme Marie-Isabelle PELLET**, biologiste médicale, pharmacien biologiste inscrite à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001548303 ;
- **M. Thomas PIERRE**, biologiste médical, pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10100008605 ;
- **Mme Edith SALEY**, biologiste médicale, pharmacien biologiste inscrite à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001550960 ;
- **Mme Nadine SAVARY-HAURY**, biologiste médicale, pharmacien biologiste inscrite à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001550986 ;
- **M. Jean-Paul SZOMONYAK**, biologiste médical, pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001549772 ;
- **M. Jean-Philippe TESTOU**, biologiste médical, médecin biologiste, inscrit à l'Ordre des Médecins de la Gironde sous le numéro RPPS 10003848586 ;
- **M. Laurent VELEZ**, biologiste médical, médecin biologiste inscrit à l'Ordre des Médecins de la Gironde sous le numéro RPPS 10003848966 ;
- **M. Thierry WECKERLE**, biologiste médical, médecin biologiste inscrit à l'Ordre des Médecins de la Gironde sous le numéro RPPS 10003848305.

C - LES BIOLOGISTES MÉDICAUX SALARIÉS, TITULAIRES D'UN CONTRAT DE TRAVAIL A DURÉE INDETERMINÉE :

- **Mme Sylvie BOURCEREAU**, biologiste médicale, pharmacien biologiste inscrite à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001550408, exerçant à temps partiel ;
- **Mme Irène MALAFOSSE**, biologiste médicale, pharmacien biologiste inscrite à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001464469, exerçant à temps partiel ;
- **Mme Françoise RICHARD**, biologiste médicale, pharmacien biologiste inscrite à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001527638, exerçant à temps partiel.

D - LES BIOLOGISTES MÉDICAUX SALARIÉS, TITULAIRES D'UN CONTRAT DE TRAVAIL A DURÉE DETERMINÉE :

- **M. Simon BENZIMRA**, biologiste médical, pharmacien biologiste inscrit à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001464469, jusqu'au 19 décembre 2016 ;
- **Mme Véronique MIOSSEC**, biologiste médicale, pharmacien biologiste inscrite à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001476455, jusqu'au 31 octobre 2016.

Article 4 : Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière devront faire l'objet dans le délai prévu par voie réglementaire, d'une déclaration auprès de la Direction de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et feront l'objet d'une modification du présent arrêté.

Article 5 : Un recours hiérarchique contre cet arrêté peut être formé, dans les deux mois de sa notification, devant le Ministère des Affaires sociales et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un recours préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication du présent arrêté.

Article 6 : Cet arrêté sera notifié à :

- M. le Directeur Général de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé,
- M. le Président de la Section G de l'Ordre National des Pharmaciens,
- M. le Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Gironde,
- M. le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde,
- M. le Président de la SELAS BIO LAB 33,
- M. le Directeur Général du COFRAC.

Article 7 : La Directrice adjointe de la Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou-Charentes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 8 septembre 2016

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,

Le Directeur de la santé publique,

Jean Jaouen

DIRECCTE ALPC

R75-2016-09-13-003

arrêté modificatif n° 1 de l'arrêté R75-2016-09-02-001
désignation défenseurs syndicaux ALPC



PREFET DE LA REGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Arrêté modificatif n° 1 de l'arrêté R75-2016-09-02-001 relatif à la désignation des défenseurs syndicaux de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES,
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST,
PRÉFET DE LA GIRONDE

- VU le code du travail, notamment ses articles L. 1453-4, L. 1453-7, L. 1453-8 et R. 1453-2; D 1453-2-1 et suivants ;
- VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, notamment son article 258 ;
- VU les propositions formulées par les organisations représentatives syndicales de salariés et professionnelles d'employeurs ;
- VU la liste établie par les services de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ;
- VU l'arrêté R75-2016-09-02-001 du Préfet de Région, signé le 02 septembre 2016 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) et de Mme la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

L'arrêté R75-2016-09-02-001 du 2 septembre 2016 relatif à la désignation des défenseurs syndicaux de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est complété comme suit :

- Au titre de l'**UR CFTC AQUITAINE**

Adresse

18 rue d'Alzon 33000 BORDEAUX tel 05 56 96 62 53
juridique@cftc33.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	périmètre
LANIEZ	Michel	Responsable Informatique	Région
RILLARD	Martine	Conseillère clientèle	Région
YAHYA	Waguih	Conseiller clientèle	Région

BAUZET	Jean-Paul	Retraité - Ingénieur du Contrôle de la navigation aérienne	Région
HASSEN	Eddy	Conducteur routier	Région
LOMPRE	Michel	Retraité	Pyrénées atlantiques

- Au titre de l'**UD CFTC 24**

Adresse

26 rue BODIN 24000 Périgueux Cedex
Téléphone : 05 53 09 66 12
udcftc24@orange.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	périmètre
CHATELAIN	Mirjana	Secrétaire	Dordogne

- Au titre de l'**Union Départementale Force Ouvrière de la Haute Vienne**

Adresse

59 rue Montmailler 87000 LIMOGES tel : 05 55 77 61 61
udfo87@orange.fr

NOM	PRENOM	PROFESSION	périmètre
CIBOT	Jean Louis	Retraité	Haute Vienne

- Au titre de l'**UNSA - Union Régionale Nouvelle-Aquitaine**

Adresse

33 bis rue de Carros - 33800 BORDEAUX
Tél : 05.57.95.82.78
ur-alpc@unsa.org

NOM	PRENOM	PROFESSION	Périmètre
ARNAUD	Nathalie	Secrétaire Comptable	Région
BERNARD	Jean-Marie	retraité	Région
BOROCZFI	Albert	Cadre	Région
CAUNEGRE	Philippe	Conseiller Commercial	Région
DENIS	Pierre-Antoine	Conseiller	Région
DUCOURET	Michel	Retraité	Région
MAZATS	Serge	Retraité	Région
NIEUVIARTS	Yolande	Professeure des écoles retraitée	Région
POURCIN-MICHAUD	Corinne	Secrétaire	Région
SAVARY	Bernard	Professeur des écoles retraité	Région

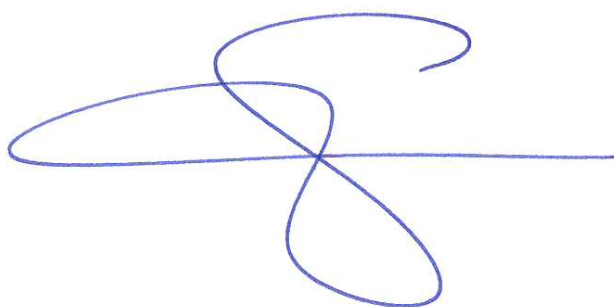
ARTICLE 2 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et la Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ainsi qu'au recueil des actes administratifs de chaque département.

13 SEP. 2016

Pour le Préfet de Région,

Le Secrétaire général
pour les affaires régionales



Michel STOUMBOFF.

DIRECCTE ALPC

R75-2016-09-12-001

Décision n° 2016-007 T subdélégation signature
contestations inscription listes électorales OS entreprises
moins 11 salariés

**Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle
et du Dialogue social**

Décision n° 2016-007 T

**de M. Philippe LE FUR,
directeur régional adjoint de la DIRECCTE Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, chef du pôle
Travail portant subdélégation de signature en matière de contestations relatives à l'inscription sur
les listes électorales pour la mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises
de moins de onze salariés**

Le directeur régional adjoint de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, chef du pôle Travail,

Vu les articles L. 2122-10-1 à L. 2122-10-11, R. 2122-12 à R. 2122-48-5 du code du travail modifiés par le décret n° 2016-548 du 4 mai 2016 et l'arrêté du 4 mai 2016 relatif à la mesure de l'audience électorale des organisations syndicales auprès des salariés des entreprises de moins de 11 salariés ;

Vu les articles R 8122-1 et R 8122-2 du code du travail ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle NOTTER en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Vu la décision n° 2016-027 du 20 janvier 2016 portant délégation de signature de Mme Isabelle NOTTER à M. Philippe LE FUR, directeur régional adjoint, chef du pôle Travail, dans le domaine de la politique du travail et de l'inspection de la législation du travail

DECIDE

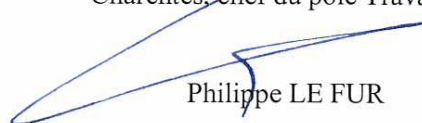
Article 1 : En application de l'article 2 de la décision de délégation de signature susvisée du 20 janvier 2016, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Patrice POUZET, directeur adjoint du travail, pour signer au nom de la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes tous les actes et décisions relatifs à l'inscription sur les listes électorales pour la mesure de l'audience des organisations syndicales concernant les entreprises de moins de onze salariés.

Article 2 : Le chef du pôle Travail de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes est chargé de

l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes et prendra effet à la date de la publication.

Fait à Bordeaux, le 12 septembre 2016

Le directeur régional adjoint de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, chef du pôle Travail



Philippe LE FUR

DRAAF

R75-2016-09-13-002

Arrêté portant institution d'une régie de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes et la nomination du régisseur de recettes

PRFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Direction Régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'alimentation

***ARRETE PORTANT INSTITUTION D'UNE REGIE DE
RECETTES AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE
DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA
FORET AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES
ET LA NOMINATION DU REGISSEUR DE RECETTES***

LE PRFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES
PREFET DE LA GIRONDE

- Vu** le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics, modifié par les décrets 92-1368 du 23 décembre 1992, n°97-33 du 13 janvier 1997 et 2000-424 du 19 mai 2000 ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;
- Vu** le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 28 janvier 1994 habilitant les préfets de région à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services régionaux et départementaux en métropole et hors métropole du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, modifié par l'arrêté du 8 janvier 2002 ;
- Vu** l'arrêté du 24 avril 1995 portant institution d'une régie de recettes auprès de la direction régionale de l'agriculture et de la forêt ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 24 novembre 2003 relatif à des régies de recettes et des régies d'avances ;
- Vu** l'arrêté du 15 juillet 2004 modifiant le montant de l'encaisse ;
- Vu** le contrat d'adhésion à l'Association Française du Cautionnement Mutuel du 6 avril 2004 ;
- Vu** les propositions du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Vu** l'avis favorable du directeur départemental des finances publiques de la Dordogne du 05 septembre 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1 - Il est institué auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, sur le site de Bordeaux, une régie de recettes pour l'encaissement des produits mentionnés aux articles 1, 5 et 6 de l'arrêté interministériel du 28 janvier 1994.

Article 2 - Les montants maxima autorisés de l'encaisse du régisseur sont fixés à 50 000 euros conformément à l'arrêté du 24 novembre 2003 sus-visé.

Article 3 - Sont nommées auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes :

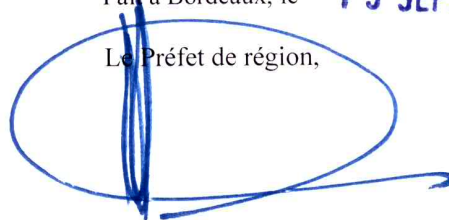
- régisseur de recettes, Madame Marie-José NIKIFOROFF
- suppléante, Madame Nathaly ROUX.

Article 4 - Les arrêtés du 24 avril 1995 et du 15 juillet 2004 sus-visés sont abrogés.

Article 5 - Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur départemental des finances publiques et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 13 SEP. 2016

Le Préfet de région,



Pierre DARTOUT

SGAR ALPC

R75-2016-09-15-001

Arrêté du 15 septembre 2016 relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration de certains vins blancs de Dordogne et du Lot-et-Garonne de la récolte 2016



PREFET DE LA REGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

ARRETE DU 15 SEP. 2016

relatif à l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel
pour l'élaboration de certains vins blancs de Dordogne et du Lot-et-Garonne
de la récolte 2016

**Le Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,
Préfet de la Gironde,**

Vu le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n°922/72, (CEE) n°234/79, (CE) n°1037/2001 et (CE) n°1234/2007 du Conseil ;

Vu le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié,

Vu le code général des impôts ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

Vu les avis du président du CRINAO et du délégué territorial de l'INAO en date du 14 septembre 2016 ;

Vu l'avis du chef de service FranceAgrimer en date du 14 septembre 2016 ;

Considérant les relevés de maturité présentés à l'appui des demandes ;

Considérant la situation exceptionnelle due aux conditions climatiques de cette campagne caractérisées par une floraison sans pluies et de nombreuses situations de stress hydrique liées à la sécheresse particulièrement sur sol sableux ou de graves, qui ont perturbé le cycle végétatif jusqu'au blocage de maturité, qui concourt à la baisse sensible et rapide des acidités des raisins blancs ;

Considérant que la forte hétérogénéité de l'état de maturité des vignes y compris sur un même pied complexifie les conditions de vendange ;

Considérant que ces conditions particulières imposent des vendanges anticipées des cépages Sauvignon pour la production de vins blancs à profil aromatique « thiolé » et qu'elles nécessitent de même en parallèle la vendange anticipée des cépages Sémillon constituant la majeure partie de l'encépagement au titre de la préservation des caractéristiques de fraîcheur, de fruité et de vivacité recherchées des vins finis;

Considérant que ces conditions cumulatives particulières rendent nécessaire l'utilisation d'une technique adaptée à de petits lots de vendange et à un enrichissement fractionné ;

Considérant de ce fait de la nécessité de disposer d'une pratique d'enrichissement éprouvée et immédiatement disponible ;

ARRÊTE

Article 1

L'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins cités en annexe 1 issus de raisins récoltés l'année 2016 est autorisée dans les limites fixées à la même annexe.

L'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel par sucrage à sec est autorisée à titre exceptionnel pour les vins ayant obtenu l'autorisation d'augmentation du TAV naturel dans les départements de la Dordogne et du Lot-et-Garonne, dans les conditions et limites prévues par les cahiers des charges respectifs des vins considérés.

Article 2

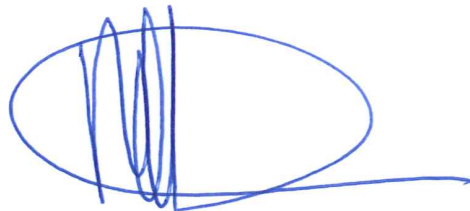
Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 3

La secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le responsable du pôle C de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le directeur régional des douanes et droits indirects à Bordeaux, le délégué territorial de l'INAO et la déléguée régionale de FranceAgriMer* sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 15 SEP. 2016

Le Préfet de Région,



Pierre DARTOUT

* pour les VSIG

Annexe 1

Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites

1°) Vins bénéficiant d'une appellation d'origine protégée

Nom de l'appellation d'origine contrôlée / appellation d'origine protégée	Couleur(s)	Type(s) de vin	Variété	Département ou partie de département concernée	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Richesse min. en sucre des raisins (g/l de moût) (Le cas échéant)	Titre alc. vol. naturel minimal (% vol.) (Le cas échéant)	Titre alc. vol. total maximal après enrichissement (% vol.) (Le cas échéant)
(suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(% vol.)	(g/l de moût) (Le cas échéant)	(% vol.) (Le cas échéant)	(% vol.) (Le cas échéant)
Bergerac	blanc			Dordogne	1			
Côtes de Bergerac	blanc			Dordogne	1,5			
Montravel	blanc			Dordogne	1			
Côtes de Montravel				Dordogne	1,5			
Rosette				Dordogne	1,5			
Côtes de Duras	blanc	sec		Lot-et-Garonne	1			
Côtes de Duras	blanc	avec sucres		Lot-et-Garonne	1,5			

2°) Vins bénéficiant d'une indication géographique protégée

Nom de l'indication géographique protégée	Couleur(s)	Type(s) de vin	Variété	Département ou partie de département concernée	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Richesse min. en sucre des raisins (g/l de moût) (Le cas échéant)	Titre alc. vol. naturel minimal (% vol.) (Le cas échéant)	Titre alc. vol. total maximal après enrichissement (% vol.) (Le cas échéant)
(suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(% vol.)	(g/l de moût) (Le cas échéant)	(% vol.) (Le cas échéant)	(% vol.) (Le cas échéant)
Périgord	blanc			Dordogne	1,5			

3°) Vins sans indication géographique (VSIG)

Catégorie de Vin	Couleur(s)	Type(s) de vin	Variété	Département ou partie de département concernée	Limite d'enrichissement maximal	Richesse min. en sucre des raisins	Titre alc. vol. naturel minimal	Titre alc. vol. total maximal après enrichissement
VSIG	(Le cas échéant) blanc	(Le cas échéant)	(Le cas échéant)	(Le cas échéant) Dordogne	(% vol.) 1,5	(g/l de moût) (Le cas échéant)	(% vol.) (Le cas échéant)	(% vol.) (Le cas échéant)

Annexe 2

Liste des Catégories de vins et des départements pour lesquels est proposée l'autorisation à titre exceptionnel d'enrichissement par sucrage à sec

Liste des départements : Dordogne, Lot-et-Garonne

Liste des AOP : Bergerac (blanc), Côtes de Bergerac (blanc), Montravel (blanc), Côtes de Montravel, Rosette, Côtes de Duras (blanc sec et blanc avec sucres).
Liste des IGP : Périgord (blanc)

Liste des départements : Dordogne

Vins Sans Indication Géographique (VSIG)

SGAR ALPC

R75-2016-09-16-001

Arrêté du 16 septembre 2016 portant modification de la
liste des membres du conseil de surveillance du grand port
maritime de La Rochelle

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Secrétariat général pour les
affaires régionales

Arrêté du 16 SEP. 2016

portant modification de la liste des membres du
conseil de surveillance du grand port maritime de La Rochelle

LE PRÉFET DE LA RÉGION
AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES,
PRÉFET DE LA GIRONDE

VU les articles L5312-7 et R5312-10 et suivants du code des transports ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-1036 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime de La Rochelle ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté du 22 mars 2016 du préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la Gironde, fixant la liste des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de La Rochelle ;

VU la délibération de la commission permanente du conseil régional d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, en date du 11 juillet 2016 ;

SUR proposition de M. le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

ARRÊTE

Article 1er : La liste des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de La Rochelle est modifiée comme suit :

Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- Mme Maryline SIMONÉ et M. Mathieu BERGÉ, conseillers régionaux d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Le préfet de région

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général pour les affaires régionales

Michel STOUMBOFF